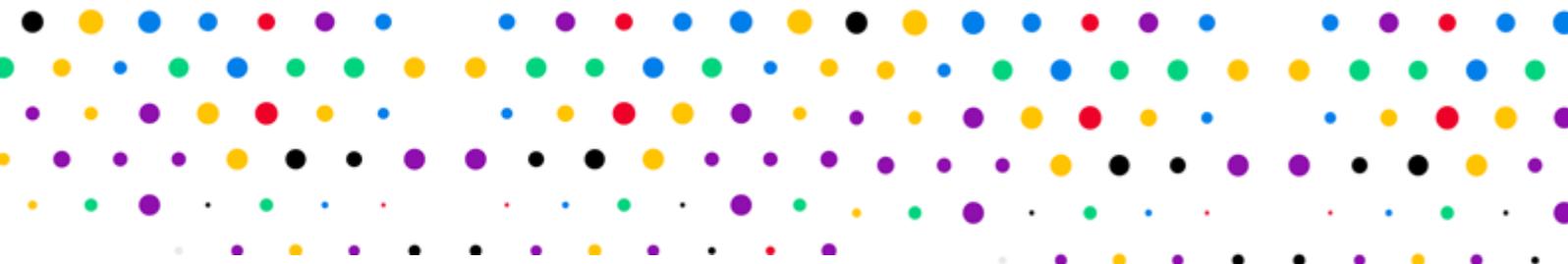




france•tv

**Plan de vigilance
2023**



Sommaire

Avant-propos.

1. Cartographie des risques : identification et évaluation des risques générés par l'activité de France Télévisions.
2. Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves.
3. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs.
4. Dispositifs de suivi des mesures mise en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.
5. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements.

Avant-propos

France Télévisions répond pour la quatrième année à la loi n°2017- 399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Cette loi impose aux grandes entreprises, dont le groupe France Télévisions, d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance. Ce plan doit exposer les mesures de vigilance raisonnables sur lesquelles s'engage l'entreprise pour identifier et atténuer les risques et les atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ces enjeux sont une préoccupation grandissante au sein du groupe France Télévisions et de ses nombreuses parties prenantes.

Le présent plan a été construit sur la base des cinq obligations visées par la loi sur le Devoir de vigilance, à savoir :

- Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- Des procédures d'évaluation régulière des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de la prévention des atteintes graves ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques.

Le présent plan de vigilance du groupe France Télévisions concerne l'ensemble de ses sites (Stations situées en France hexagonale et en Outre-mer) et de ses filiales¹. Le plan de vigilance envisage également les activités des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie lorsque ces activités sont en lien avec le groupe France Télévisions.

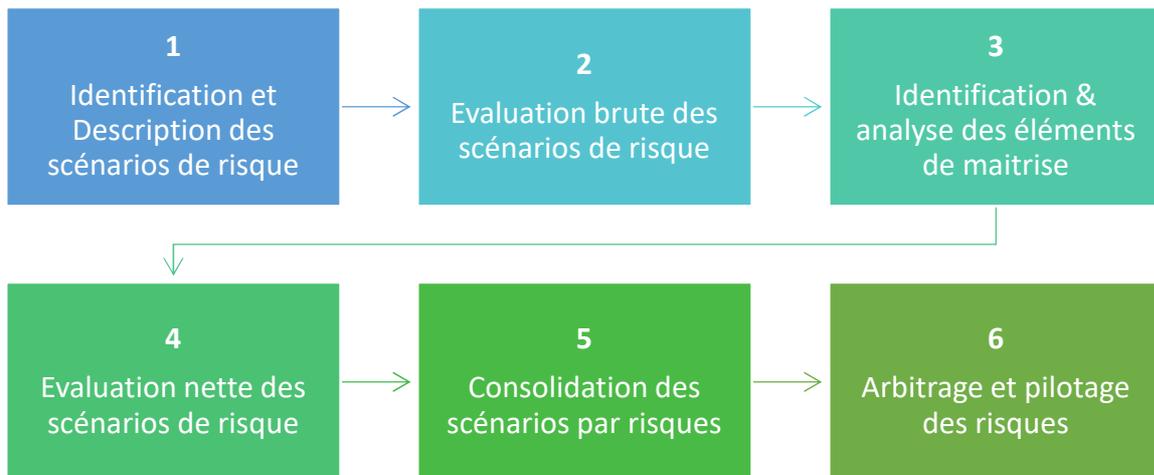
Il reprend également les informations déjà présentes dans les politiques du groupe : Charte d'éthique, Politique Santé, sécurité et Qualité de vie au Travail, Politique diversité et égalité professionnelle. Il expose les informations pertinentes données par le reporting du groupe dans son rapport annuel notamment dans la Déclaration de Performance Extra financière (DPEF).

Par ailleurs, ce plan fait le bilan des actions menées au cours de l'année 2023 et rend compte des différents indicateurs déterminés lors des groupes de travail menés afin d'élaborer le Plan de vigilance du groupe.

Au-delà de l'obligation règlementaire, France Télévisions est pleinement consciente de sa responsabilité sociétale et environnementale. Le changement de paradigme imposé par la loi sur le Devoir de vigilance constitue un levier important pour renforcer la cohérence et l'impact de la démarche RSE du groupe.

¹ A savoir, au 31 août 2020, France Télévisions Publicité ; France télévisions Distribution ; France Télévisions SVOD ; France.tv studio ; GR1 ; ROM1 ; France 2 Cinéma ; France 3 Cinéma ; SCI France Télévisions ; SCI Valin ; France Télévisions Gestion Immobilière

L'approche a été adaptée pour tenir compte des spécificités de chacune des thématiques. Les étapes clés sont les suivantes :



➤ Une identification et une hiérarchisation des enjeux RSE

Le groupe France Télévisions améliore encore sa démarche de matérialité. Pour réaliser sa cartographie des risques et identifier ses principaux enjeux, France Télévisions a consulté en majeure partie ses parties prenantes internes, et s'est basée sur des référentiels internationaux pour déterminer les principaux enjeux des parties prenantes externes.

➤ Matrice de risques

Les scénarios de risque net consolidés ont ensuite été positionnés sur une matrice de priorisation. Cette matrice de priorisation fait ressortir cinq niveaux de risque, dont trois auxquels France Télévisions doit porter une vigilance renforcée.

1.2 Résultats de la cartographie des risques

Dans le présent plan de vigilance, les résultats de la cartographie ont été consolidés en quatre sections distinctes :

- Les risques en matière de droits humains
- Les risques en matière de santé et sécurité
- Les risques environnementaux
- Les risques en matière de contenu des programmes.

Les tableaux ci-après représentent les principaux risques identifiés liés aux thématiques du Devoir de vigilance. L'actualisation régulière de cette cartographie permet d'assurer la pertinence des scénarios identifiés dans le temps. Pour simplifier la lecture de ce plan de vigilance, seuls les principaux risques sont exposés ci-dessous.

1.3 Mise à jour de la cartographie des risques

La mise à jour de la cartographie des risques Devoir de vigilance n'a pas fait émerger de nouveaux risques.

Cependant, 11 scénarios ont été impactés par la mise à jour :

- Huit scénarios avec amélioration du niveau de maîtrise et dont le risque net évolue à la baisse ;
- Trois scénarios avec amélioration du niveau de maîtrise sans modification du niveau de risque net.

Les principaux risques d'atteinte aux droits humains

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Droits humains	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social) Transformation volet RH (intégration, recomposition du corps social, maîtrise des effectifs non permanents (NPE) et masse salariale (MS))	Harcèlement et discrimination	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'organisation internationale du travail)
	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Transformation volet RH (intégration, recomposition du corps social, maîtrise des effectifs non permanents (NPE) et masse salariale (MS))	Isolement ou éloignement de l'environnement de travail	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)
	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social)	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail

	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Couverture d'évènements portant atteintes aux droits humains			
--	--	---	--	--	--	--

Les principaux risques d'atteinte en matière de santé et sécurité

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Non- Optimisation de la planification opérationnelle des équipes et de son suivi	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat etc...)	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc...)	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la sécurité des employés
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite			
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux			

Les principaux risques d'atteinte à l'environnement

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non prise en compte de la transition énergétique	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pollution environnementale dans le cadre des tournages	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnementale			

Les principaux risques en matière de contenu des programmes

	FTVSA + Filiales			Publics		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Programmes non adaptés à un jeune public
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place

	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non-respect de la Charte des antennes du groupe (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc...)			
--	--	--------------------------------------	--	--	--	--

2. Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves.

France Télévisions a établi en concertation avec ses parties prenantes des mesures d'atténuation et/ou de prévention en réponse aux principaux risques identifiés dans la cartographie. Lors de l'élaboration du premier plan de vigilance, le groupe a consulté un ensemble de parties prenantes internes afin de recenser les mesures déjà effectives et de réfléchir aux axes d'amélioration possibles. Ces mesures sont enrichies chaque année dans le Plan de vigilance.

	FTVSA + Filiales*			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives
Droits humains	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social) Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Harcèlement et discrimination	<p><u>Plusieurs dispositifs d'alerte mis en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de traitement des signalements de harcèlement - Plateforme d'alerte professionnelle et éthique - Plateforme Allodiscrim - Référent harcèlement <p>Sensibilisation et formation en ligne et présentiel des collaborateurs au harcèlement et à la non-discrimination.</p> <p><u>Des Accords et labels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement Label diversité délivré par l'AFNOR en 2023 - Renouvellement Label égalité professionnelle délivré par l'AFNOR en 2023 - Accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (7 juillet 2021) - Politique parentalité - Renouvellement de la Charte d'engagements LGBT signée avec l'Autre cercle en 2023 - Prorogation de l'accord groupe Handicap du 24 février 2021 pour deux ans (jusqu'au 31/12/2025) - Charte de l'équilibre des temps (22 avril 2021)

				<p><u>Plusieurs e-learning déployés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - e-learning « sensibilisation au handicap » - e-learning « égalité homme femme » - e-learning « reconnaître et prévenir les comportements inappropriés » - e-learning « les fondamentaux de la diversité » et « vivre ensemble la diversité » <p><u>Ainsi que des formations en présentiel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - formation Passons le cap du handicap - formation Mon job : accompagner le handicap - formation Rh et référents égalité des chances - formation La diversité dans tous ses états - formation Cursus carrières au féminin - formation Mieux appréhender les questions de genre - formation Recruter sans discriminer - Formation à destination des journalistes, présentateurs, animateurs sur la prévention du cyberharcèlement.
	<p>Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social</p>	<p>Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents (NPE) et masse salariale (MS))</p>	<p>Isolement ou éloignement de l'environnement de travail</p>	<p>Suite à la signature de l'accord GPEPP en février 2022, un groupe de travail a été créé afin de préparer les négociations relatives aux dispositions sur la fin de carrière.</p> <p>Des actions de sensibilisation et formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action de vigilance des managers sur l'isolement des collaborateurs en télétravail, management à distance - Mise en place d'un e-learning passeport Télétravail à effectuer dans les 3 mois suivants la signature de l'avenant au contrat de travail - Formation des collaborateurs de France Télévisions aux outils office 365 avec mail de rappel tout au long de l'année. <p>Formations permettant de diffuser la culture numérique et digitale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux process de création et de production, - Droit de l'audiovisuel à l'ère du numérique, - stages sur la convergence numérique des médias <p>Formation pour les personnes éloignées du numérique : se familiariser avec les outils du numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord sur le télétravail (18 mars 2021)

				<p><u>FTD</u> : l'ensemble des collaborateurs a été formé pendant 2 jours aux outils office 365</p> <p>Diffusion de fiche télétravail sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mon poste de travail ● Hygiène et sédentarité ● Je garde le contact ● Zen et serein.e ● Mes outils, mes usages ● Je déconnecte ● Mon sommeil ● J'optimise mon activité ● Je gère mes données ● Je sécurise mes outils ● Mes étirements <p><u>France.tv studio</u> : Mise en œuvre d'une politique spécialisée pour les seniors depuis 2014.</p>
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social)	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi d'indicateurs de pilotage dans les métiers/régions (absentéisme et turnover) - Plateforme d'alerte en cas d'abus au sein de France Télévisions - Traduction des accords à travers une politique groupe dédiée en prenant en compte les différents droits applicables <p><u>France.tv studio</u> : Accord qualité de vie au travail depuis 2017</p>
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Couverture d'événements portant atteintes aux droits humains	

*FTD : France Télévisions Distribution

FTP : France Télévisions Publicité

FTVS : France Télévisions Studio

Sous-traitants + Fournisseurs				
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Droits humains	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'organisation internationale du travail)	- <u>Adoption d'un Code de conduite des partenaires commerciaux et ajout systématique d'une clause conformité dans l'ensemble des contrats</u>
	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)	- <u>Adoption d'une politique d'achats responsables</u> Dans les achats hors programmes : critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible Conformément au droit de la commande publique Une formation RSE sera dispensée à l'ensemble des acheteurs hors programmes, au second semestre 2024.
	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail	France Télévisions a également signé la charte RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables) <u>-Plateforme d'alerte accessible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec France Télévisions (site institutionnel)</u> Obligation des partenaires commerciaux d'informer leurs salariés de l'existence de cette plateforme prévue dans le Code de conduite des partenaires commerciaux. Vidéo motion design présentant ce dispositif est disponible sur le site institutionnel. Plan d'actions en cours avec France.tv studio sur les lieux de tournage pour sensibiliser les collaborateurs et les prestataires et prévenir les comportements inappropriés (formation dispensée par le CNC, affiches...) <u>-Déploiement de la procédure d'évaluation des tiers intégrant un volet Devoir de vigilance.</u> Choix d'un cabinet d'intelligence économique en charge des audits prévus dans le Code de conduite des partenaires commerciaux en cas de manquements d'un tiers.

Focus sur les plans d'action relatifs au risque d'isolement ou éloignement de l'environnement de travail

L'accord contrat de génération est devenu obsolète. Cependant, les dispositions de l'accord-cadre sur le déploiement du projet d'entreprise du 7 mai 2019, prévoient de privilégier une approche sociale et inclusive des recrutements, destinée à favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés, notamment en renforçant et en priorisant la politique d'alternance.

Un accord de Gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels a été signé le 10 février 2022.

En 2023 le dispositif de formation relative à l'acculturation sur les mutations technologiques contemporaines s'est poursuivi avec des programmes autour de l'IP, la dématérialisation, la cyber-sécurité. Ce dispositif de formation, décliné en fonction du public (tout public, journalistes, techniciens etc...) contribue à diffuser la culture numérique et digitale via les ateliers du numérique mais également via des programmes tels que « Nouveaux process de création et de production », « Le droit de l'audiovisuel à l'ère du numérique », et des stages sur la convergence numérique des médias.

Une formation spécifique dédiée aux personnes éloignées du numérique intitulée « Se familiariser avec les outils du numérique » a été déployée et reconduite.

Focus sur l'offre de formation Diversité et prévention du harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes

L'offre de formation autour des enjeux de prise en compte du handicap mais aussi de la diversité a été remaniée pour gagner en lisibilité avec :

- Passons le cap du handicap (tous publics) ;
- Mon job : accompagner le handicap (Rh et référents égalité des chances) ;
- La Diversité dans tous ses états (tous publics).

De nombreuses formations valorisant la diversité et les différences ont été reconduites à l'instar des cursus :

- Carrières au féminin,
- Mieux appréhender les questions de genre,
- Recruter sans discriminer.

Les actions de formation autour de la lutte contre le harcèlement moral et sexuel et contre les agissements sexistes font toujours l'objet d'une action volontariste.

Une nouvelle formation autour de la prévention contre le cyber-harcèlement pour les journalistes, présentateurs et animateurs a été proposée.

FTVSA + Filiales*				
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Non- optimisation de la planification opérationnelle des équipes et de son suivi	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Les salariés doivent prendre des récupérations obligatoires, en lien direct avec leur hiérarchie - Lien entre qualité de vie au travail (QVT) et RH - Respect de la réglementation du travail en matière de recours au CDD, élargissement du sourcing - politique de gestion de recours aux non permanents pour éviter les requalifications - Politique de rémunération et d'épargne salariale, notamment accords d'entreprise sur les RTT et CP - Politique de recours à l'intermittence
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Référents et cellules existants - Echange continu sur la situation locale avec le siège et des référents, veille sur le site du Ministère des affaires étrangères et déclarations fil d'Ariane - Vérification des équipements avant les missions - Utilisation d'une messagerie instantanée pour tenir au courant en temps réel les référents sur ces missions - Possibilité pour les journalistes et salariés de France Télévisions de refuser une mission - Procédure spéciale "zones à risques" - Formation des journalistes - Formation sur la gestion des agressions verbales <p>FTD : Accompagnement des commerciaux en déplacement à l'étranger (Afrique notamment) via une politique de prévention et une couverture assurantielle ad hoc.</p>
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement au sein de France Télévisions de l'accessibilité des locaux anciens et/ou à risque pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre de la commission de suivi du rapport handicap - Adaptation des postes de travail aux collaborateurs en situation de handicap dans le nouvel accord handicap (2021)
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'ergonomie dans l'appel d'offre de renouvellement des caméscopes en 2015 - Accompagnement physiques des équipes de tournage : séances hebdomadaires de renforcement musculaire - Formation « Ergonomie et performances gestuelles »

				<ul style="list-style-type: none"> - Etude ergonomique sur l'activité des Journalistes reporter d'image (JRI) en 2017 - Formation « Comment s'installer à son poste informatique ? » en présentielle à l'Université France Télévisions et sur sites, et via e-learning. - Formation « Manutention & port de charge » - Politique santé et sécurité - Une personne (ergonome) de la DSQVT en charge de la problématique <p>France.tv studio : Visite annuelle d'une ergonome.</p>
--	--	--	--	--

*FTD : France Télévisions Distribution

FTP : France Télévisions Publicité

FTVS : France.tv studio

Sous-traitants + Fournisseurs				
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Santé et sécurité	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés	<p><u>Adoption d'un Code de conduite des partenaires commerciaux et ajout systématique d'une clause conformité dans l'ensemble des contrats</u></p> <p>-<u>Adoption d'une politique d'achats responsables</u></p> <p>Dans les achats hors programmes: critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible</p> <p>Conformément au droit de la commande publique</p> <p>Une formation RSE sera dispensée à l'ensemble des acheteurs hors programmes, au second semestre 2024.</p> <p>France Télévisions a également signé la charte RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables)</p> <p>-<u>Plateforme d'alerte accessible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec France Télévisions (site institutionnel)</u></p> <p>Obligation des partenaires commerciaux d'informer leurs salariés de l'existence de cette plateforme prévue dans le Code de conduite des partenaires commerciaux.</p> <p>Vidéo motion design présentant ce dispositif est disponible sur le site institutionnel.</p> <p>-<u>Déploiement de la procédure d'évaluation des tiers intégrant un volet Devoir de vigilance.</u></p> <p>Choix d'un cabinet d'intelligence économique en charge des audits prévus dans le Code de conduite des partenaires commerciaux en cas de manquements d'un tiers.</p>

Focus sur la Direction des reportages et des moyens de l'info

Une procédure de sécurité est appliquée avant chaque départ en reportage dans une zone à risque et se poursuit pendant toute la durée du reportage avec la création d'un groupe de discussion et une roadmap.

Ainsi, à chaque demande de reportage :

- Une commande détaillant le matériel nécessaire est établie et ce dernier est testé avant chaque départ.
- Des réunions préparatoires sont organisées avant le départ afin d'identifier tout risque potentiel.
- Les documents afférents sont compilés et envoyés à la direction de l'information et à la direction de la sécurité et de la sûreté de France Télévisions en cas de problème.

Le départ du salarié est annulé dans le cas où une information nécessaire à la préparation de la mission serait manquante.

Les salariés amenés à partir en zone à risque sont formés aux gestes de premier secours ainsi qu'aux situations d'urgence.

Il est à noter que ces dernières années, avec l'apparition des ZAD et la crise des gilets jaunes, la définition de la zone à risque a connu une évolution. Cette expression ne concerne plus seulement les zones de guerre ou les pays dont la situation sociale, économique ou politique est instable. Suite aux attaques verbales et physiques subies par nos journalistes, les déplacements sur certaines manifestations sont désormais considérés comme des déplacements sur des zones à risques.

Focus sur la situation à Mayotte

La situation s'est fortement dégradée à Mayotte du fait des affrontements des bandes armées, de l'insécurité, des crises sociales et sanitaires, entraînant une complication des conditions de sécurité, de vie et de travail des collaborateurs.

Afin de répondre à cette situation, les collaborateurs peuvent télé-travailler et des chambres sont louées près de la station afin de leur éviter les trajets entre leur domicile et leur lieu de travail.

FTVSA + Filiales*				
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non prise en compte de la transition énergétique	<p>En octobre 2022, France Télévisions a adopté un plan de sobriété énergétique applicable à l'ensemble du groupe. Ce plan comprend un ensemble de mesures dans la gestion technique des bâtiments et des équipements. Les collaborateurs du groupe sont incités à prendre part aux efforts en appliquant des éco-gestes au quotidien.</p> <p><u>Actions prises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Déploiement du plan vélo et mise en place d'un forfait mobilité durable - Température maximale des locaux à 19° en hiver et 26° en été. -Les fictions produites avec la fabrique et France.tv studio ont intégré un poste d'Eco manager -Les programmes Un si Grand Soleil et Deter ont été labélisé Ecoprod -Prestation de communication sur le salon Satis sur les enjeux climatiques et les captations sportives <p><u>Suivi d'indicateurs et fixation d'objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des consommations d'énergie sur la base de la facturation - Objectifs chiffrés de réduction des GES intégrés à l'accord d'intéressement : 3,5% réduction/an de 2020 à 2022 - Réalisation d'un bilan carbone sur l'année 2021 par la direction de la RSE qui servira de base à l'élaboration de la feuille de route par la décarbonation de France Télévisions - Calcul du bilan carbone spécifique au sport -Déploiement de l'outil pour le calcul de carbone des productions, « Carbon Clap », en association avec Ecoprod dont France Télévisions est membre fondateur <p><u>Plusieurs formations déployées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Formation des développeurs / concepteurs pour un codage plus respectueux de l'environnement -E-learning développement durable et RSE -E-learning la transition écologique et Les éco-gestes - Formation des administrateurs de production et des équipes production de la Fabrique et France.tv studio -Formation obligatoire des équipes internes sur les modules e.learning proposé par France Télévisions Université

				<p><u>Création d'un Comité RSE déployé par le Conseil d'Administration dont la principale mission est :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'analyse et l'évaluation du bilan annuel RSE de France Télévisions ; ● l'anticipation des enjeux, opportunités et risques en matière de RSE concernant les missions assignées à la Société dans le cadre de son cahier des charges et de son contrat d'objectifs et de moyens. <p><u>FTD :</u> Mise en place d'une offre LLD vélo avec versement d'une indemnité mensuelle Filiale dans un immeuble HQE</p> <p><u>France.tv studio :</u> Le 20 décembre 2022 France.tv studio a obtenu la labellisation LUCIE. (Label de référence en matière de RSE en France, aligné sur la norme internationale de la responsabilité sociétale (RSE), l'ISO 26000.)</p> <p><u>FTP :</u> Mise en œuvre d'un plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilité : passage à 100% de la flotte automobile aux véhicules électriques ou hybrides en cours, - numérique responsable : externalisation des deux data centers vers des data centers green en cours (1 sur 2) - économie d'énergie : monitoring de la consommation d'énergie, installation de détecteur de présence pour l'électricité, « free-cooling » des salles informatiques, - implication des collaborateurs : mise en place d'un comité d'actions responsables, formation et sensibilisation Fresque du Climat, adoption d'un Guide des bonnes pratiques.
Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	à	Pollution environnementale dans le cadre des tournages	<ul style="list-style-type: none"> - Elimination du plastique sur certains lieux de tournages (utilisation de gourdes, tasses etc.) - élimination du plastique/gobelets au siège et sur les antennes en Outre-Mer - Tri des déchets sur les tournages, actions sur le gaspillage alimentaire - Sensibilisation du personnel au développement durable et à l'éco production sous forme de formation <p><u>FTP :</u> dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des déchets : recyclage matériel informatique, arrêt bouteilles et gobelets en plastique.

	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnement	
--	--	-----------------------------	---	--

*FTD : France Télévisions Distribution

FTP : France Télévisions Publicité

FTVS : France.tv studio

	Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel	<p><u>Adoption d'un Code de conduite des partenaires commerciaux et ajout systématique d'une clause conformité dans l'ensemble des contrats</u></p> <p>-Adoption d'une politique d'achats responsables</p> <p>Dans les achats hors programmes : critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible conformément au droit de la commande publique</p> <p>Une formation RSE sera dispensée à l'ensemble des acheteurs hors programmes, au second semestre 2024.</p>

	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	à Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement	<p>France Télévisions a également signé la charte RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables)</p> <p><u>-Plateforme d'alerte accessible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec France Télévisions (site institutionnel)</u></p> <p>Obligation des partenaires commerciaux d'informer leurs salariés de l'existence de cette plateforme prévue dans le Code de conduite des partenaires commerciaux.</p> <p>Vidéo motion design présentant ce dispositif est disponible sur le site institutionnel.</p> <p><u>-Déploiement de la procédure d'évaluation des tiers intégrant un volet Devoir de vigilance.</u></p> <p>Choix d'un cabinet d'intelligence économique en charge des audits prévus dans le Code de conduite des partenaires commerciaux en cas de manquements d'un tiers.</p> <p>Engagement dans un plan de sobriété depuis fin 2022</p> <p><u>FTP</u> : dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - achats responsables : intégration d'un critère RSE dans le choix des prestataires, <p>FTP incite ses partenaires à adhérer à ECOPROD.</p>
--	--	-----------------------------	---	---

Au cours de l'année 2022 et 2023, plusieurs chantiers ou plans d'action engagés en 2021 ont été finalisés afin de continuer la mise en conformité de l'entreprise avec la loi Sapin et la loi Devoir de Vigilance dont :

Evaluation des tiers

Le chantier « Evaluation des tiers », débuté en janvier 2021, s'est poursuivi tout au long de l'année 2022.

La procédure d'évaluation de l'intégrité des tiers prévoit trois niveaux d'évaluation en fonction du niveau de risque inhérent à chaque tiers. Ainsi, plus un tiers est à risque, plus l'évaluation réalisée est approfondie. La première phase d'évaluation a été déployée en avril 2022. Elle consiste en l'évaluation des tiers les moins à risque via une matrice de priorisation.

Cette matrice permet d'évaluer sur la base de quatre critères (pays, domiciliation bancaire, devise, code APE), le niveau de risque d'un tiers. Un tiers à risque sera escaladé en niveau 2.

Le prestataire en charge des évaluations de niveau 2 et 3 a été choisi via un appel d'offre européen lancé en mars 2022. La phase 2 de l'évaluation des tiers a été lancée en octobre 2023.

France Télévisions a fait le choix d'intégrer à cette évaluation le volet Devoir de Vigilance afin d'avoir une vision globale de la conformité de ses partenaires commerciaux au regard tant de la lutte contre la corruption que de leur engagement en matière de lutte contre les atteintes faites aux droits humains, à la santé et la sécurité ainsi qu'à l'environnement.

Ce dispositif d'évaluation des tiers est complété par un dispositif d'audit.

Adoption d'un code de conduite des partenaires commerciaux

Afin d'apporter une réponse aux risques identifiés dans la cartographie des risques découlant des activités des partenaires d'affaires pour le compte de France Télévisions, la société a déployé en juillet 2022 auprès de l'ensemble de ses partenaires un code de conduite des partenaires commerciaux, afin de s'assurer que ces derniers s'engagent à respecter des principes éthiques équivalents. Ce code contient notamment une clause d'audit et de résiliation permettant de contrôler le respect des engagements contractuels par les partenaires commerciaux et de mettre fin, le cas échéant, et en fonction de la gravité des manquements, aux relations commerciales.

Le Code de conduite des partenaires commerciaux est consultable sur l'intranet et sur le site institutionnel de l'entreprise.

Focus sur le plan de sobriété énergétique de France Télévisions

Outre la régulation de la température des locaux, le plan de sobriété prévoit pour l'ensemble de ses emprises l'extinction des enseignes lumineuses extérieures le soir, la programmation de l'extinction des locaux la nuit et le week-end hors process et la programmation de l'extinction des équipements (copieurs, écrans...) hors process.

En fonction des capacités techniques des sites et des conditions climatiques des différents territoires où France Télévisions possède des établissements, les mesures complémentaires suivantes peuvent être appliquées : par exemple, la programmation de l'extinction des lieux de circulation entre 21h et 6h ; l'ajustement du taux d'air neuf en fonction des effectifs ou le monitoring des consommations énergétiques par usage.

Des mesures sont également prévues pour les équipements informatiques, plateaux et studios, comme la réduction des besoins de climatisation des salles serveur (hausse des températures à 23°C) ; un plan de décommissionnement massif de nos anciens systèmes informatiques ; l'extinction des équipements de régie et de plateau pouvant être éteints et mise au noir pour les autres (en dehors des séquences de tournages et d'exploitations) et enfin l'alignement des températures été/hiver (19°-26°) des plateaux avec celles des locaux.

Enfin, un plan de communication interne est déployé afin d'inciter les collaborateurs de France Télévisions à participer à l'effort collectif de réduction à travers un ensemble d'écogestes et de bons usages à respecter, notamment l'extinction de tout équipement électrique non utilisé, le respect des bonnes pratiques du numérique responsable en matière de navigation, de stockage de données, de gestion des outils de visioconférences et de messageries et l'extinction systématique des pièces non occupées.

Focus sur la formation en lien avec la transition écologique

En soutien à la politique de transition écologique du groupe, France TV Université propose un panel de formations destinées à la fois à l'ensemble des salariés et à des publics ciblés en lien avec cette thématique.

Pour tous, deux e-learning :

- **La transition écologique** : qu'est-ce que c'est ? Quel est l'impact de l'audiovisuel en matière d'empreinte carbone ? Comment France Télévisions agit-elle ?
- **Les éco-gestes** : 15 minutes pour identifier comment chacun à son niveau peut réduire son empreinte carbone au-delà du simple fait d'éteindre son ordinateur ! (en ligne dans les prochains jours).

Pour les journalistes : formation « Traiter l'information sur les enjeux climatiques & la biodiversité » pour comprendre et savoir traiter des solutions liées au dérèglement climatique.

Pour les salariés dont le métier est lié à la production : le parcours éco-production pour comprendre l'impact environnemental du secteur audiovisuel en France et ses conséquences et identifier les actions pour le réduire.

En 2024, une formation dédiée au « numérique responsable » sera proposée aux ingénieurs techniciens, chefs de projet et chefs de centre. Elle leur donnera des clés pour assurer une meilleure réduction de l'empreinte carbone de nos systèmes d'information.

	FTVSA + Filiales*			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives
contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle et une validation avant chaque lancement de programme - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction et au CA - Rapport sur l'activité de France Télévisions et le respect de son cahier des charges au CSA, avis du CSA sur l'exécution - mobilisation des antennes de France Télévisions à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement ou de la tenue des COP

	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations des antennes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de régie qui lie France Télévisions à FTP qui garantit France Télévisions contre toute diffusion d'un message publicitaire qui ne serait pas conforme à la réglementation - Visionnage des spots publicitaires et consultation de référents sur le sexisme, discrimination, clichés et biais etc. - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction, au CA et au CSA - Nécessité d'un avis favorable de l'Arpp avant diffusion des films publicitaires - Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions - Partenaire de la plateforme le « guide des expertes » - e-learning « luttons contre les stéréotypes à l'antenne ». - En 2022, diffusion sur internet de la série « Mal Entendus » : initiative commune de France Télévisions, France Média Monde, Arte France et de l'INA. Il s'agit de 6 pastilles vidéo pour démonter 6 grands clichés associés à la surdité
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations des antennes	Non-respect des obligations des antennes (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc.)	<p>Les règles relatives à la conformité des programmes aux différentes réglementations applicables aux contenus diffusés par France Télévisions sont au minimum mises en œuvre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la direction de la RSE, pour les règles relatives à la diversité / parité dans les programmes ; - la direction Juridique, pour le droit de la presse ; - la Direction de la réglementation, de la déontologie et du pluralisme des antennes, pour les règles de déontologie et de pluralisme + action de sensibilisation sur la déontologie des antennes en lien avec l'Université. - Politique interne diversité et inclusion notamment dans les castings

*FTD : France Télévisions Distribution

FTP : France Télévisions Publicité

FTVS : France.tv studio

Publics				
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Programmes non adaptés à un jeune public	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction et au CA - Respect des consignes et de la signalétique du CSA - Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions - Charte des antennes, notamment la prise en compte de la signalétique et des engagements de diffusion du groupe

	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations des antennes	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place	- Plusieurs canaux de remontées téléspectateurs : le service des relations téléspectateurs, les médiateurs, les réseaux sociaux et directement les antennes elles-mêmes.
--	--	--	--	--

Focus sur la Direction de la réglementation, de la déontologie et du pluralisme des antennes

La Direction de la réglementation, de la déontologie et du Pluralisme des antennes (ci-après DRDP) est investie d'une mission de conseil au quotidien auprès de l'ensemble des journalistes, conseillers de programmes et autres collaborateurs de France Télévisions, sur l'ensemble des règles déontologiques applicables à France Télévisions : déontologie de l'information, protection de la personne humaine et notamment des mineurs, publicité clandestine, etc ... La DRDP a notamment la charge de la signalisation des programmes de France Télévisions.

La DRDP s'occupe également de :

- Coordonner la mise en œuvre des règles relatives au pluralisme politique sur l'ensemble des antennes de France télévisions, que ce soit lors des périodes électorales, et hors périodes électorales.
- Veiller à l'application de diverses réglementations d'antenne applicables à France Télévisions, telles que les engagements pris dans le cadre de « la charte alimentaire », les messages de lutte contre le dopage, les campagnes de protection des mineurs et notamment des enfants de moins de 3 ans, les alertes enlèvement ou encore les alertes sanitaires
- Assurer les missions de coordination et de conseil avant diffusion.
- Coordonner la défense de France Télévisions après diffusion, que ce soit lors de simples demandes d'observations que lui adresse l'ARCOM, et dans le cadre de procédures contentieuses prévues par la réglementation.

Ainsi, la sensibilisation aux questions déontologiques ou aux droits humains et aux libertés fondamentales est faite quotidiennement par la DRDP dans le cadre de son activité.

Focus sur l'engagement de France Télévisions face à l'urgence climatique et à la crise énergétique : Adoption d'un plan d'action

Face au risque de coupures électriques au cours de l'hiver 2022/2023, France Télévisions a conclu un partenariat avec RTE afin d'informer, sensibiliser et accompagner les français : météo énergétique et affichage des pictogrammes EcoWatt notamment lors des périodes de fortes tensions sur le réseau électrique.

- Accélération environnementale de l'offre d'information avec la création au sein de la rédaction nationale d'une équipe climat, délocalisation régulière du 13h de France

2 sur les lieux frappés par la crise climatique, chronique hebdomadaire dédiée. Evolution des bulletins météo qui deviennent des bulletins météo/climat.

- Des programmes plus concernés par le climat avec des opérations spéciales mobilisant l'ensemble des antennes. La première de ses opérations, l'émission Aux arbres citoyens, a été diffusée le 8 novembre 2022 sur France 2.

3. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs.

Cette section présente la manière dont France Télévisions répond à l'exigence d'évaluation de ses filiales, ses sous-traitants, ainsi que ses fournisseurs telle qu'éditée par la loi sur le devoir de vigilance.

3.1 Filiales

La majorité des mesures prises par France Télévisions SA sont également appliquées dans les filiales par les responsables des ressources humaines. Par ailleurs, un réseau de référents conformité a été déployé au sein des filiales avec pour mission de décliner la politique de mise en conformité pilotée par la Direction de la conformité, de l'éthique et de la déontologie du groupe.

Pour la rédaction du présent plan, les filiales ont été sensibilisées aux enjeux du devoir de vigilance et ont pleinement contribué à son élaboration.

Suivi et contrôle des enjeux environnementaux des filiales :

- Suivi régulier des consommations énergétiques à l'échelle du groupe ;
- En cours de déploiement : Objectif Green IT.

Suivi et contrôle des enjeux sociétaux des filiales :

- Accords d'entreprise sur l'égalité Homme/Femme ;
- Accords d'entreprise pour une meilleure prise en compte du handicap ;
- Politique de Santé & Sécurité ;
- Label diversité délivré par l'AFNOR en 2023 ;
- Différents canaux de signalements sont accessibles à l'ensemble des filiales ;
- Suivi d'indicateurs RH (turnover / absentéisme) ;
- Clauses contractuelles de respect du droit du travail systématiques.

3.2 Fournisseurs et sous-traitants

Le groupe France Télévisions mesure l'importance d'évaluer régulièrement la situation de ses fournisseurs et de ses sous-traitants pour maîtriser au mieux l'impact de l'ensemble de sa chaîne de valeur.

France Télévisions et deux de ses filiales, France 2 Cinéma et France 3 Cinéma sont déjà soumises, pour leurs achats hors programmes, aux règles de la commande publique.

L'évaluation des tiers en matière d'achat hors programmes se fait via le respect strict des procédures de mise en concurrence de la commande publique.

S'agissant des achats non soumis aux règles de la commande publique, le groupe France Télévisions a défini en 2021 ses procédures d'évaluation des tiers au regard de la loi Sapin II et de la loi Devoir de vigilance.

France Télévisions a ainsi souhaité avoir une vision globale de la conformité de ses partenaires commerciaux au regard tant de la lutte contre la corruption que de leur engagement en matière de lutte contre les atteintes faites aux droits humains, à la santé et la sécurité ainsi qu'à l'environnement.

Les phases d'évaluation structurant le dispositif sont les suivantes :

- **Niveau 1 : Priorisation** : phase d'évaluation quantitative, elle repose sur l'analyse du tiers, basée sur une série de critères intrinsèques, à l'issue de laquelle le calcul d'un score permet de catégoriser le tiers comme représentant un risque ou non,
- **Niveau 2 : Evaluation simple** : phase d'évaluation qualitative, elle permet l'identification de facteurs de risque sur des thématiques variées (réputation, litiges, personnes politiquement exposées etc.) ainsi que l'identification d'actionnaires et du dirigeant pour les tiers concernés,
- **Niveau 3 : Evaluation approfondie** : phase d'évaluation qualitative, elle comporte une démarche approfondie avec l'envoi d'un questionnaire directement au tiers, et l'élargissement des thématiques d'évaluation aux parties prenantes de ce dernier.

La première phase de l'évaluation des tiers (priorisation) a été lancée dans les différentes filiales en avril 2022.

France Télévisions a fait le choix d'externaliser la réalisation des évaluations de ses tiers. Un prestataire a été choisi par appel d'offres lancé en mars 2022. Les évaluations de niveau 2 et 3 ont commencé en octobre 2023.

4. Dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs																																			
	Enjeu RSE	Macrorisque DEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI																																
Droits humains	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social) Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents (NPE) et masse salariale (MS))	Harcèlement et discrimination	-% de turnover :	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Éthique et conformité	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'Organisation internationale du travail)	% de marchés hors programmes intégrant une clause RSE :																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>FTVsa</th> <th>FTD</th> <th>FTP</th> <th>FTVS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>5,6%</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>3,6%</td> <td>17%</td> <td>5%</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>4,5%</td> <td>-</td> <td>8,19%</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>5,7%</td> <td>13,2%</td> <td>9,1%</td> <td>15,1%</td> </tr> </tbody> </table>						FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2020	5,6%	-	-	-	2021	3,6%	17%	5%	-	2022	4,5%	-	8,19%	-	2023	5,7%	13,2%	9,1%	15,1%	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>0,30%</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>34%</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>38%</td> </tr> </tbody> </table>	2020	0,30%	2022	34%	2023	38%
									FTVsa	FTD	FTP	FTVS																												
				2020					5,6%	-	-	-																												
				2021					3,6%	17%	5%	-																												
				2022					4,5%	-	8,19%	-																												
				2023					5,7%	13,2%	9,1%	15,1%																												
				2020					0,30%																															
				2022					34%																															
				2023					38%																															
Nombre de travailleurs handicapés embauchés :																																								
FTVsa :																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CDI</th> <th>CDD</th> <th>Alternants</th> <th>Stagiaires</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>9</td> <td>16</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>8</td> <td>10</td> <td>2</td> <td></td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>7</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td>11</td> </tr> </tbody> </table>		CDI	CDD	Alternants	Stagiaires	Total	2021	9	16	5	2	32	2022	8	10	2		20	2023	7	4			11																
	CDI	CDD	Alternants	Stagiaires	Total																																			
2021	9	16	5	2	32																																			
2022	8	10	2		20																																			
2023	7	4			11																																			
FTP et FTD en 2023 : 1																																								

FTVS en 2023 : 2

Nombre de collaborateurs formés aux enjeux de la diversité pour FTVsa :

	FTVsa	FTD	FTP	FTVS
2020	209	-	-	-
2021	411	-	-	-
2022	258	-	40	-
2023	368 (au 30/11)	-	-	19

Nombre de collaborateurs ayant suivi le e-learning « Reconnaître et prévenir les comportements inappropriés au travail » :

FTVsa :

2021	569
2022	104

FTP : formation sur les problématiques du harcèlement

2021	27
2022	255
2023	21

FTVS : l'ensemble des collaborateurs a suivi le e-learning sur la lutte contre le harcèlement

				<p><u>Nombre d'alertes au niveau du groupe remontées via le dispositif d'alerte éthique :</u></p> <table border="1"> <tr> <td>2020</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>22</td> </tr> </table>	2020	10	2021	23	2022	20	2023	22				
2020	10															
2021	23															
2022	20															
2023	22															
	<p>Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social</p>	<p>Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents (NPE) et masse salariale (MS))</p>	<p>Isolement ou éloignement de l'environnement de travail</p>	<p><u>Nombre de salariés ayant réalisé un diagnostic individuel (bilan de compétences) à des fins d'amélioration des compétences :</u></p> <p>Depuis la réforme de la formation professionnelle et la création du CPF, tout salarié peut demander un bilan de compétence et le financer grâce aux droits acquis. Il n'a aucune obligation d'en informer l'employeur.</p> <p>L'indicateur fait remonter les bilans de compétence dont nous avons connaissance.</p> <p>FTVsa :</p> <table border="1"> <tr> <td>2020</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>2</td> </tr> </table> <p><u>Formation Développer son projet professionnel :</u></p> <p>FTvsa : 10 en 2023</p> <p>FTD : 1 en 2021</p> <p><u>Nombre d'entretiens professionnels réalisés en</u></p>	2020	6	2023	2	<p>S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables</p>	<p>Ethique et conformité</p>	<p>Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)</p>					
2020	6															
2023	2															

				<table border="1"> <tr><td>2021</td><td>727</td></tr> <tr><td>2022</td><td>771</td></tr> <tr><td>2023</td><td>717</td></tr> </table>	2021	727	2022	771	2023	717																																														
2021	727																																																							
2022	771																																																							
2023	717																																																							
				<p>- % de turnover :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>FTVsa</th> <th>FTD</th> <th>FTP</th> <th>FTVS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2020</td><td>5,6%</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr><td>2021</td><td>3,6%</td><td>17%</td><td>5%</td><td>-</td></tr> <tr><td>2022</td><td>4,5%</td><td>-</td><td>8,19%</td><td>-</td></tr> <tr><td>2023</td><td>5,7%</td><td>13,2%</td><td>9,1%</td><td>15,1%</td></tr> </tbody> </table> <p>- % de collaborateurs absents pour maladie inférieures ou égales à trois jours rapportés aux effectifs présents moyen annuel :</p> <table border="1"> <tbody> <tr><td>2020</td><td>21%</td></tr> <tr><td>2021</td><td>17,5%</td></tr> <tr><td>2022</td><td>19,1%</td></tr> <tr><td>2023</td><td>24,1%</td></tr> </tbody> </table> <p>- Index de l'égalité H/F :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>FTVsa</th> <th>FTD</th> <th>FTP</th> <th>FTVS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2019</td><td>9</td><td></td><td>88</td><td></td></tr> <tr><td>2020</td><td>94</td><td>-</td><td>96</td><td>-</td></tr> </tbody> </table>		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2020	5,6%	-	-	-	2021	3,6%	17%	5%	-	2022	4,5%	-	8,19%	-	2023	5,7%	13,2%	9,1%	15,1%	2020	21%	2021	17,5%	2022	19,1%	2023	24,1%		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2019	9		88		2020	94	-	96	-				<p>S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables</p> <p>Ethique et conformité</p> <p>Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail</p>
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																				
2020	5,6%	-	-	-																																																				
2021	3,6%	17%	5%	-																																																				
2022	4,5%	-	8,19%	-																																																				
2023	5,7%	13,2%	9,1%	15,1%																																																				
2020	21%																																																							
2021	17,5%																																																							
2022	19,1%																																																							
2023	24,1%																																																							
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																																				
2019	9		88																																																					
2020	94	-	96	-																																																				
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Climat (cohésion, mobilisation et risque psycho social)	Social	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social																																																					

				2021	99	93	96	92				
				2022	99	-	96	98				
				2023	-	-	-	-				
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Couverture d'événements portant atteintes aux droits humains									

	FTVSA + Filiales*				Sous-traitants + Fournisseurs																																					
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI																																		
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Non-optimisation de la planification opérationnelle des équipes et de son suivi	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat, etc...)	<p><u>% de collaborateurs absents pour maladie inférieures ou égales à trois jours rapportés aux effectifs présents moyen annuel :</u></p> <table border="1"> <tr><td>2020</td><td>21%</td></tr> <tr><td>2021</td><td>17,5%</td></tr> <tr><td>2022</td><td>19,1%</td></tr> <tr><td>2023</td><td>24,1%</td></tr> </table> <p>Nombre de déclaration d'accident (avant accord sécurité sociale) :</p> <p>Accident du travail :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>FTVsa</th> <th>FTD</th> <th>FTP</th> <th>FTVS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2021</td><td>295</td><td>0</td><td>1</td><td></td></tr> <tr><td>2022</td><td>307</td><td>-</td><td>2</td><td>98</td></tr> <tr><td>2023</td><td>-</td><td>-</td><td>1</td><td>13</td></tr> </tbody> </table>	2020	21%	2021	17,5%	2022	19,1%	2023	24,1%		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2021	295	0	1		2022	307	-	2	98	2023	-	-	1	13	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés	<p><u>% de marchés hors programmes intégrant une clause RSE :</u></p> <table border="1"> <tr><td>2020</td><td>0,30%</td></tr> <tr><td>2022</td><td>34%</td></tr> <tr><td>2023</td><td>38%</td></tr> </table>	2020	0,30%	2022	34%	2023	38%
	2020	21%																																								
2021	17,5%																																									
2022	19,1%																																									
2023	24,1%																																									
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																						
2021	295	0	1																																							
2022	307	-	2	98																																						
2023	-	-	1	13																																						
2020	0,30%																																									
2022	34%																																									
2023	38%																																									
Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc.)	<p><u>% de collaborateurs absents pour maladie inférieures ou égales à trois jours rapportés aux effectifs présents moyen annuel :</u></p> <table border="1"> <tr><td>2020</td><td>21%</td></tr> <tr><td>2021</td><td>17,5%</td></tr> <tr><td>2022</td><td>19,1%</td></tr> </table>	2020	21%	2021	17,5%	2022	19,1%	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la sécurité des employés																														
2020	21%																																									
2021	17,5%																																									
2022	19,1%																																									

			<table border="1"> <tr> <td>2023</td> <td>24,1%</td> </tr> </table> <p>Nombre de déclaration d'accident (avant accord sécurité sociale) :</p> <p>Accident du travail :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>FTVsa</th> <th>FTD</th> <th>FTP</th> <th>FTVS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>295</td> <td>0</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>307</td> <td>-</td> <td>2</td> <td>98</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>1</td> <td>13</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nombre d'accidents de trajet :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>FTVsa</th> <th>FTD</th> <th>FTP</th> <th>FTVS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>126</td> <td>0</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>135</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>6</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	2023	24,1%		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2021	295	0	1		2022	307	-	2	98	2023	-	-	1	13		FTVsa	FTD	FTP	FTVS	2021	126	0	-	-	2022	135	0	0	-	2023	-	-	6	-				
2023	24,1%																																																
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																													
2021	295	0	1																																														
2022	307	-	2	98																																													
2023	-	-	1	13																																													
	FTVsa	FTD	FTP	FTVS																																													
2021	126	0	-	-																																													
2022	135	0	0	-																																													
2023	-	-	6	-																																													
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite	<p>FTVsa :</p> <p>2020: 37,27% des bâtiments étaient partiellement inaccessibles (entrée principale ou accès aux étages ou sanitaire...) 19,87% des bâtiments étaient inaccessibles depuis la rue vers le bâtiment.</p> <p>2021: 20,25% des bâtiments étaient partiellement inaccessibles (entrée principale ou accès aux étages ou</p>																																														

			<p>sanitaire...) 19,87% des bâtiments étaient inaccessibles depuis la rue vers le bâtiment.</p> <p>2022 : 12, 02% des bâtiments étaient partiellement inaccessibles (entrée principale ou accès aux étages ou sanitaire...) 6,90% des bâtiments étaient inaccessibles depuis la rue vers le bâtiment.</p> <p>2023 :</p> <p>59.2% sont totalement conformes</p> <p>19.1% sont partiellement conformes</p> <p>19.1% sont non conformes</p> <p>FTD : 0% en 2021</p> <p>FTP : siège non accessible au PMR. En région les collaborateurs sont dans les mêmes locaux que les collaborateurs du réseau France 3.</p> <p>FTVS : l'ensemble du bâtiment est accessible.</p>					
Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux						
				FTVsa	FTD	FTP	FTVS	
			2019	7	-	-	-	
			2020	1	-	-	-	
			2021	5	0	0	-	

				2022	-	-	0	-					
				2023	-	-	0	0					

*FTD : France Télévisions Distribution / FTP : France Télévisions Publicité/ FTVS : France.tv studio

	FTVSA + Filiales*				Sous-traitants + Fournisseurs																		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI															
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non prise en compte de la transition énergétique	-Consommation énergétique (électricité) des sites : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>FTVsa</th> <th>FTP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>57,9MKWh</td> <td>1,56MWh</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>57,2MKWh</td> <td>1,55MWh</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>57,3MKWh</td> <td>1,36MWh</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>53,8MKWh</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>		FTVsa	FTP	2020	57,9MKWh	1,56MWh	2021	57,2MKWh	1,55MWh	2022	57,3MKWh	1,36MWh	2023	53,8MKWh	-	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel	-% de marchés hors programmes intégrant une clause RSE : 2020 : 0,30% 2022 : 34% 2023 : 38%
		FTVsa	FTP																				
2020	57,9MKWh	1,56MWh																					
2021	57,2MKWh	1,55MWh																					
2022	57,3MKWh	1,36MWh																					
2023	53,8MKWh	-																					
Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pollution environnementale dans le cadre des tournages	FTVsa : La consommation électrique a baissé de - 0,93% entre 2020 et 2021 - 0,24 % entre 2021 et 2022 - 6,1% entre 2022 et 2023.	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement																	

				<p>FTP : La consommation électrique a baissé de</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,2% entre 2020 et 2021 - 11, 82% entre 2021 et 2022 <p><u>-Nombre de véhicules et part de véhicules hybrides et électriques :</u></p> <p>2021 : 1319 véhicules dont 21% d'hybrides et électriques</p> <p>2022 : 11171 véhicules dont 25% d'hybrides et électriques</p> <p>2023 : 1245 véhicules dont 30% d'hybrides et électriques</p> <p><u>-Nombre de déplacements professionnels/type (routier, aérien, rail) :</u></p> <p>La crise sanitaire et les confinements ont contraint l'entreprise à réduire les déplacements de ses collaborateurs. Les données 2020 et 2021 ne sont donc pas représentatives.</p> <p><u>- Emission de gaz à effet de serre des sites :</u></p> <p>FTVsq :</p> <table border="1"> <tr> <td>FTVsq</td> <td>SCOPE 1</td> <td>SCOPE 2</td> </tr> </table>	FTVsq	SCOPE 1	SCOPE 2				
FTVsq	SCOPE 1	SCOPE 2									

				2020	4568 tonnes de Co2	9196 tonnes de Co2					
				2021	4982 tonnes de Co2	8747 tonnes de Co2					
				2022	4696 tonnes de Co2	8452 tonnes de Co2					
				2023	4191 tonnes de Co2	7966 tonnes de Co2					
				FTP	SCOPE 1	SCOPE 2					
				2019	232 tonnes de Co2	79 tonnes de Co2					
				2020	203 tonnes de Co2	67 tonnes de Co2					
				- Consommation d'eau et de papier des sites :							
				2020	59 milliers de m3 d'eau et 105 tonnes de papier						
				2021	79 milliers de m3 d'eau et 64 tonnes de papier						
				2022	76 milliers de m3 d'eau et 63 tonnes de papier						
				2023	86 milliers de m3 d'eau et 77 tonnes de papier						

	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnementale					

*FTD : France Télévisions Distribution / FTP : France Télévisions Publicité/ FTVS : France.tv studio

	FTVSA + Filiales*				Publics			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)		Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Programmes non adaptés à un jeune public	Nombre de saisine du CSA/Arcom en 2021 : 0 2022 : 0

	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations des antennes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes.	<p>Nombre d'expertes sur les antennes de FTVsa :</p> <table border="1" data-bbox="919 281 1222 468"> <thead> <tr> <th></th> <th>France 2</th> <th>France 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>29,5</td> <td>35%</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>64,6%</td> <td>63,9%</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>62,9%</td> <td>63,1%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Premiers rôles féminins dans les fictions : 50%</p> <p>Baromètre CSA</p> <p>Personnes perçues comme étant en situation de handicap à l'antenne :</p> <p>2021 : 0,7%</p> <p>Personnes perçues comme non blanches à l'antenne :</p> <p>2021 : 17%</p>		France 2	France 3	2020	29,5	35%	2021	64,6%	63,9%	2022	62,9%	63,1%	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations des antennes	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place	
	France 2	France 3																		
2020	29,5	35%																		
2021	64,6%	63,9%																		
2022	62,9%	63,1%																		
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations des antennes	Non-respect de la Charte des antennes du groupe (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc...)	<p>Nombre de saisine du CSA/Arcom en</p> <p>2021 : 0</p> <p>2022 : 0</p>																

*FTD : France Télévisions Distribution / FTP : France Télévisions Publicité/ FTVS : France.tv studio

5. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Le groupe France Télévisions a déployé en septembre 2018 un dispositif d'alerte interne dans le cadre de la loi Sapin II. Ce dispositif d'alerte interne prévoyait déjà la possibilité de déposer des alertes pour des faits de harcèlement et de discrimination, et pour toute violation grave et manifeste d'une loi ou d'un règlement en matière d'hygiène, santé, sécurité au travail ou environnement.

En 2020, France Télévisions, après consultation des organisations syndicales représentatives du personnel, a fait le choix d'élargir officiellement ce dispositif d'alerte à la loi sur le devoir de vigilance et donc de l'ouvrir aux parties prenantes extérieures.

L'objectif est de disposer d'un seul dispositif d'alerte pour le groupe.

La procédure d'alerte a été revue afin de tenir compte des dispositions de la loi sur le Devoir de vigilance.

En 2023, la procédure d'alerte a été mise à jour afin de prendre en compte les apports de la loi Wasserman du 21 mars 2022 et du décret du 3 octobre 2022.

Le dispositif d'alerte interne du groupe France Télévisions permet d'exprimer toute inquiétude concernant des faits ou des comportements :

- Violant des lois ou règlements,
- Contraires au code de conduite anti-corrupcion du groupe,
- Portant gravement atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement et résultant des activités de France Télévisions et de ses filiales ainsi que des activités de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Le dispositif d'alerte de France Télévisions, la plateforme *"J'alerte", la ligne éthique de France Télévisions*, est un canal de signalement confidentiel et sécurisé.

Cette plateforme est accessible depuis :

- L'intranet de France Télévisions
- Le site institutionnel <https://www.francetelevisions.fr/et-vous>
- Directement via l'adresse : <https://alertefrancetelevisions.fr/>

Une procédure de lancement d'alerte spécifique à cette plateforme a été mise en place. Elle est accessible à tout moment sur l'intranet de France Télévisions ainsi que sur le site institutionnel. Une campagne de communication et de sensibilisation a été menée en 2020 à destination des collaborateurs internes du groupe. En septembre 2023, une motion design présentant le dispositif d'alerte du groupe à destination des parties prenantes a été mise en ligne sur le site institutionnel de France Télévisions.

Conformément à la loi Sapin II et à la loi visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte, dite loi Wasserman, France Télévisions prévoit dans son dispositif que les lanceurs d'alerte ne feront pas l'objet de sanctions ni de mesures discriminatoires pour avoir lancé

une alerte. De plus France Télévisions met tous les moyens en œuvre pour assurer la protection des données à caractère personnel, la confidentialité des lanceurs d’alerte et des informations transmises.

Par ailleurs, d’autres canaux de signalement en matière de harcèlement et de comportements sexistes sont déjà en place dans l’entreprise et ont vocation à continuer d’exister en plus du dispositif d’alerte.